



A Lyon, le 5 décembre 2012

Frachisse Marie
Coordinatrice des questions juridiques
Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
tél : 07-62-58-01-23
e-mail : marie.frachisse@sortirdunucleaire.fr

Centrale nucléaire de Fessenheim
BP 15
68740 Fessenheim

Objet : Demande d'informations

Madame, Monsieur,

Dans son avis n° 2011-AV-0120 du 4 juillet 2011, l'ASN a considéré que le réacteur n° 1 était apte à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires, à condition de respecter les prescriptions de la décision de l'ASN n° 2011-DC-0231 du 4 juillet 2011 et notamment les deux prescriptions majeures suivantes : renforcer le radier du réacteur avant le 30 juin 2013, afin d'augmenter sa résistance au corium en cas d'accident grave avec percement de la cuve et installer avant le 31 décembre 2012 des dispositions techniques de secours permettant d'évacuer durablement la puissance résiduelle en cas de perte de la source froide.

En vertu du droit à l'information prévu par l'article L 125-10 du Code de l'environnement, je souhaiterais savoir :

- quelle est la solution retenue par EDF pour la mise en place des dispositions techniques de secours permettant d'évacuer durablement la puissance résiduelle en cas de perte de la source froide ;
- si cette solution a fait l'objet d'une validation ou d'une autorisation par l'ASN et/ou l'IRSN et à quelle date ;
- si une information du public a été réalisée et comment a-t-elle été organisée ?
- où en sont les travaux pour la mise en place de ces dispositions techniques et quand seront-ils terminés ?

Une copie de ce courrier a été adressée à l'Autorité de sûreté nucléaire, division de Strasbourg.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Frachisse
Pour le Réseau "Sortir du nucléaire"